



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents** : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à Pochat-Baron Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis;

**Absents excusés** : ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26
Absents : 1

Délibération n° D2022\_089 DOMAINE ET PATRIMOINE

**Avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux avec la MJCI les Clarines – Ecole François Levret**

Par délibération du 29/08/2019, le Conseil Municipal a validé une convention d'occupation de locaux au sein de l'école François Levret, au bénéfice de la MJCI les Clarines. Celle-ci concernait le gymnase de l'école.

La MJCI sollicite, en sus, l'utilisation de la salle d'activités sise au rez de chaussée, ainsi que les toilettes situées sous le préau côté gymnase, les mercredis, à compter de 10h.

Un avenant à la précédente convention est proposé pour acter ces mises à disposition.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux entre la Commune et la MJCI les Clarines, pour les locaux sis dans l'école François LEVRET**
- **AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

**Ainsi fait été délibéré**

**Les jour, mois et an que dessus**

**Au registre sont les signatures**

**Pour Extrait conforme**

Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance  
Josette Labaye

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022

Publication en ligne le 17/10/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale Grandgirard